

Revue Cheval Santé - Mars 2002

Ostéopathie : le point de vue d'un praticien

Dominique GINIAUX

Docteur Vétérinaire et Ostéopathe

Notre collaborateur Dominique GINIAUX, vétérinaire et ostéopathe, réagit aux diverses rumeurs qui entourent l'exercice futur de l'ostéopathie vétérinaire... qui ne s'apprend pas en quelques week-ends ! A lire absolument si vous souhaitez vous engager dans cette voie !

Nombreux sont les gens qui ont eu un jour envie de devenir vétérinaires...

Chaque praticien entend au moins une fois par jour un de ses clients lui dire qu'il aurait en fait bien voulu être vétérinaire mais que les études étaient trop longues, ou qu'il n'était pas assez bon au collège, ou ... toute autre bonne raison.

Finalement, il apparaît souvent que le seul problème a été qu'il aurait fallu faire des études mais sans cet obstacle ils seraient devenus vétérinaires. C'est évident, puisque d'ailleurs ils aiment les animaux. Ils enchaînent alors sur la relation privilégiée qu'ils ont avec eux, citant le chien du voisin qui leur a léché les mains pendant qu'ils lui changeaient son pansement « alors que le vétérinaire lui-même ne pouvait le faire sans le museler ! »

Combien de vocations ratées à cause des études !

Le mirage du privé

Que penseriez-vous si, pour pallier cet inconvénient, on créait une école vétérinaire privée qui enseignerait en quelques week-ends, très chers, ce qu'il faut savoir pour soigner les chevaux ?

Ainsi, tous ceux qui ont un jour rêvé d'être vétérinaires le seraient enfin sans avoir eu à passer par des études difficiles et ennuyeuses !...

Confieriez-vous votre cheval au diagnostic péremptoire et au traitement de ces soi-disant praticiens ?

Je pense que tout le monde est d'accord sur l'aberration d'une telle proposition... Nous sommes cependant en train d'assister à une vogue tout aussi aberrante :

L'ostéopathie est apparue sur les chevaux il y a un peu plus de vingt ans et beaucoup de gens se sentent attirés vers cette forme de thérapie qui, vue de loin, semble très proche de l'évolution actuelle de l'équitation avec ses « nouveaux maîtres », ses « chuchoteurs » et une nouvelle approche du cheval.

A propos des chuchoteurs, qu'on ne se méprenne pas sur mon propos : je trouve positif qu'il y ait des gens pour rappeler qu'on peut s'entendre avec un cheval sans pour autant l'agresser quotidiennement ni casser sa personnalité. Je dis bien rappeler car je pense que cela a toujours

existé. Le progrès actuel est que certains ont su ériger ces comportements en méthode pour les mettre à la portée de ceux qui n'y avaient pas pensé ou qu'une tradition stupide de domination avaient poussés dans une autre direction. Mais revenons à l'ostéopathie...

Devenir ostéopathe

Je reçois quotidiennement des lettres et des e-mails de gens très sympathiques me demandant le parcours à suivre pour devenir ostéopathe pour chevaux. Je ne parle pas ici de ceux qui me racontent ce qu'ils sont déjà capables de faire instinctivement après m'avoir vu soigner leur cheval, ni de ceux qui me demandent l'autorisation de me regarder faire une ou deux fois pour pouvoir enfin travailler ainsi...

Je parle de ceux à qui on a fait miroiter l'existence d'une formation « sérieuse » en quelques cours, ceux qui sont tellement sincères qu'il est facile de les abuser en échange de beaucoup d'argent.

On voit de nos jours apparaître des « écoles » d'ostéopathie équine qui prétendent faire de leurs élèves des thérapeutes hors-pair en quelques week-ends. Elles promettent des revenus substantiels pour tous ceux qui aiment tellement les chevaux qu'ils voudraient les aider et les soigner, et elles arguent du fait que l'ostéopathie humaine pratiquée par des non-médecins va enfin être reconnue en France comme elle l'est déjà dans d'autres pays comme par exemple l'Angleterre.

Donner du temps au temps....

Concernant l'ostéopathie humaine, on a oublié dans la presse de préciser que seuls les ostéopathes ayant suivi un cursus de plus de cinq ans seront ainsi autorisés. C'est à dire ceux sortant d'écoles qui présentent leurs étudiants à un examen national commun correspondant à celui qu'on peut trouver en Angleterre ou encore en Autriche (tous les pays européens sont en train de s'aligner sur des études équivalentes).

Les ostéopathes en question devront donc avoir une formation médicale de Bac + 5 au moins. Un enseignement qui ne se résume pas à l'enseignement de techniques de manipulation et de palpation mais qui comprend des cours de physiologie, d'anatomie, de radiologie, de rhumatologie, de pathologie générale, de diagnostic différentiel, etc...

Ceux qui ne peuvent justifier d'une telle formation auront à passer les examens pour être éventuellement autorisés à exercer. Cela ne se passera pas sans heurts, les élèves issus de certaines formations rapides prendront alors conscience de tout ce qu'ils auraient dû apprendre lorsqu'ils se verront refuser la reconnaissance du trop léger bagage qu'on leur a donné.

Eh oui, finalement cela sera donc réservé à ceux qui ont suivi avec succès plus de 5 ans d'études après le Bac...

Au moins cela, puisque beaucoup d'ostéopathes humains étaient déjà kinésithérapeutes avant de s'y engager.

Ostéopathie vétérinaire

Les études vétérinaires en France correspondent au minimum à Bac + 5, et même si beaucoup de médecins sont surpris quand on le leur rappelle, il s'agit bien d'études médicales approfondies. La médecine vétérinaire n'est pas une « sous-médecine », il n'est pas moins noble de soigner des animaux que des humains. Et en tout cas, ce n'est certainement pas plus facile !

Ces remarques s'appliquent aussi à l'ostéopathie.

Qui oserait prétendre que, puisqu'il ne s'agit que d'animaux, on peut former des ostéopathes vétérinaires en quelques week-ends sans qu'ils aient acquis aucune base médicale préalable ?

Il faudrait cinq ans pour être un ostéopathe humain reconnu, et seulement dix à vingt jours pour être ostéopathe équin ?

Restons sérieux, il s'agit de la santé et donc de la vie !

La vie est quelque chose de grave qui mérite qu'on y passe du temps. Des études poussées sont donc nécessaires.

On tend à faire croire que l'ostéopathie ne s'adresse qu'aux troubles locomoteurs. Il faut savoir que toute intervention sur le rachis d'un individu a des conséquences sur le fonctionnement de ses organes, de ses grandes fonctions, et de sa santé en général.

Quels que soient le « feeling » et les prédispositions d'un individu, il ne peut savoir toutes les possibilités de diagnostic devant un cas présentant tel ou tel symptôme s'il ne les a pas apprises.

Et on se retrouve devant le même problème : il faut du temps et des études.

Seulement deux solutions

Ma position est donc très claire lorsqu'on me demande comment devenir ostéopathe équin, il y a actuellement deux solutions et seulement deux :

-Soit être docteur vétérinaire et passer encore du temps à apprendre les bases de l'ostéopathie, puis la méthode correspondant aux chevaux, et nous en sommes à Bac + 7. (Les études vétérinaires actuelles ne confèrent aucune compétence en ostéopathie...).

-Soit être ostéopathe humain diplômé et apprendre de sérieuses notions de pathologie équine (ne serait-ce que pour savoir ce qui se soigne plus aisément par la médecine classique) et nous en sommes aussi à Bac + 7. (Les études ostéopathiques actuelles n'enseignent rien sur la pathologie propre aux chevaux).

On peut même faire les deux parcours complets, ce qui fait au moins 11 ans après le bac, et croyez-moi, c'est passionnant !

Et si on n'a pas fait d'études, il est toujours temps de s'y mettre quand le jeu en vaut la chandelle.

La grande majorité des ostéopathes humains que je connais ont attaqué leurs études alors qu'ils étaient déjà dans la vie active, kinésithérapeutes ou non. Et certains d'entre-eux se sont lancés ensuite dans des études de médecine à plus de quarante ans. Quel que soit votre âge, ne prenez pas de faux raccourcis qui ne feront qu'enrichir ceux qui promettent des formations rapides.

Lorsque j'écris que les études vétérinaires ne donnent pas de compétence particulière en ostéopathie, je veux dire qu'au cours de leurs études les élèves ne reçoivent aucun cours sur le raisonnement de base des ostéopathes ni sur les moyens de diagnostic qui y sont liés. Les rares fois où ils ont l'occasion d'entendre parler de cette autre forme de médecine, il s'agit même plutôt de critiques plus ou moins directes, émises par des professeurs qui ne se sont pas renseignés sur ce domaine qui est une approche différente de la leur.

Il est par contre incontestable que les études vétérinaires permettent à un bon ostéopathe d'avoir une vue plus vaste sur le diagnostic et les possibilités thérapeutiques d'un cas qu'on lui soumet. De même que des études d'ostéopathie donneront à un vétérinaire les notions nécessaires à une bonne utilisation de cette autre forme de thérapeutique.

Apprendre en Angleterre ?

Parlant de lois et de reconnaissance officielle, je tiens à souligner un faux espoir que laissent planer certains : on veut faire croire qu'il vaut mieux apprendre en Angleterre puisque c'est un pays où le diplôme humain est déjà reconnu. La loi anglaise est telle que je pense au contraire que c'est un des derniers pays où pourra être autorisée l'ostéopathie animale pratiquée par des non vétérinaires... La tradition anglaise a toujours été que les humains sont assez grands pour choisir de se faire soigner par qui ils veulent, alors que les animaux ne peuvent donner leur avis ! Pour encore très longtemps les professionnels de la santé autres que vétérinaires ne pourront y travailler que sur indication et sous la responsabilité directe d'un vétérinaire (en sa présence).

La question de la reconnaissance d'un diplôme d'ostéopathie animale n'est pas simple et, si cela arrive, cela prendra encore des années comme cela a été le cas en ostéopathie humaine. Et ce n'est pas parce que le pas est franchi dans l'espèce humaine qu'il va y avoir un report automatique sur la médecine vétérinaire.

Pour tenter de bien me faire comprendre, il me faut expliquer le principal obstacle qui a longtemps freiné la modification de la législation.

Depuis des décennies les médecins ont toujours été les seuls légalement autorisés à soigner leurs congénères. Par conséquent l'Ordre des médecins s'est donc trouvé le seul organisme habilité à décider qui avait le droit de soigner. Les textes ont donc toujours été faits de telle sorte que, pour que l'ostéopathie soit reconnue, elle devait être entérinée par des médecins n'ayant aucune idée de cette autre forme de raisonnement. Effectivement il y a de réelles différences de raisonnement entre la médecine classique et l'ostéopathie.

On se trouvait donc devant une aberration, les ostéopathes ne pouvaient être reconnus que si les médecins voulaient bien entériner une démarche médicale différente de la leur !

Pour faire une comparaison plus claire, c'est comme si on demandait à des Français ne connaissant pas le japonais de donner leur avis sur les finesses de cette langue et de décider si les habitants de Tokyo ont le droit de parler le japonais...

Il a donc fallu du temps pour que l'opinion générale reconnaisse la valeur de l'ostéopathie en tant que méthode thérapeutique à part entière, et pour qu'il y ait un certain nombre d'individus formés dans les deux disciplines. On arrive donc au stade où ce n'est plus à l'autorité médicale classique de juger de la valeur des étudiants ostéopathes.

Les examens de fin d'études d'ostéopathie se passent devant des ostéopathes. Parmi ces ostéopathes certains sont médecins mais c'est en tant qu'ostéopathes qu'ils sanctionnent les compétences des étudiants.

Le diplôme qui va bientôt être reconnu pour l'ostéopathie humaine (la France n'en est qu'au projet de loi) entérinera donc des études médicales complètes, mais fonctionnant avec des bases de raisonnement et des moyens différents.

Vers une reconnaissance ?

Par conséquent, n'en déplaise à certains vétérinaires qui voudraient s'approprier le créneau pour des raisons qui ne sont pas que médicales, si un jour l'ostéopathie vétérinaire est officiellement reconnue par un diplôme, elle sera une autre méthode médicale autonome. Mais cela ne sera concevable que quand l'enseignement correspondant comprendra non seulement l'ostéopathie, ses raisonnements, ses techniques, mais aussi toutes les notions de diagnostic, de physiologie, etc... nécessaires pour que le thérapeute soit capable de savoir comment le patient peut être traité au mieux de son intérêt.

En récapitulant tout ceci, à l'heure actuelle on ne peut prétendre être honnête et efficace pour pratiquer l'ostéopathie sur les chevaux que si on est un vétérinaire qui a appris assez de notions d'ostéopathie pour avoir une démarche thérapeutique d'ostéopathe ou si on est un ostéopathe qui connaît assez de bases de médecine vétérinaire pour connaître la pathologie propre aux animaux et ne pas faire d'énormes erreurs de diagnostic. Donc, pour l'instant, le parcours est plus long que les études vétérinaires et plus long que les études d'ostéopathie.

Un jour peut-être, il y aura un enseignement autonome et valable d'ostéopathie vétérinaire et, parce qu'il sera complet, il durera au moins cinq ans. Et ceci est incontournable !

Ceux qui se croient valablement diplômés après quelques week-ends seront surpris de ne pas avoir les compétences pour être officiellement reconnus le jour où cela arrivera. On leur fait croire qu'ils sont dans la locomotive et ils vont se retrouver, au mieux, dans le dernier wagon. Mais cet article ne s'adresse pas qu'à ceux qui voudraient être ostéopathes équins, il concerne aussi tous les lecteurs qui veulent savoir comment faire soigner au mieux leur cheval et tout le monde a une part de responsabilité.

Il faudrait d'ailleurs aussi parler de la responsabilité des journaux qui publient des annonces d'enseignement sans même se renseigner sur la valeur des « écoles » qu'ils cautionnent ainsi...

C'est aussi au propriétaire d'avoir un peu de bon sens et de se rendre compte de la compétence de celui qui s'annonce ostéopathe.

Les gens qui laissent de façon évidente maltraiter leur cheval par un individu qui se dit ostéopathe et qui rentre en conflit avec l'animal ou se protège des réactions par une sédation n'ont qu'à s'en prendre à eux-mêmes. J'ai déjà indiqué dans un de mes livres quelques critères de tri que j'estime importants et qu'il faut garder en tête. Ce n'est pas parce que quelqu'un s'est donné le titre d'ostéopathe qu'on doit lui laisser faire n'importe quoi sur un animal.

En particulier lorsqu'une personne annonce comme référence qu'il a appris avec untel ou tel autre, il n'est pas difficile de vérifier en appelant la personne citée, vous aurez souvent des surprises...

Nota (Janvier 03):

- La loi sur l'ostéopathie humaine est passée, on attend les décrets nommant les écoles officiellement reconnues
- Les études vétérinaires viennent d'être rallongées d'un an, il y aura deux années obligatoires de prépa, mais l'avantage de l'ouverture vers plusieurs autres concours